

SÉANCE DU MARDI 13 DÉCEMBRE 2016.

L'an deux mille seize, le treize décembre à dix huit heures, le Conseil municipal de la commune de Saumane, régulièrement convoqué le six décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard VALMALLE, Maire.

Présents:

Mmes ANGELI Laurette, Candice BOUTAVIN, DURAND Kathy, MARTIN Emilie.
MM BOURGADE Damien, DESORT Noël, GAUDU François, MAMOURI Joris,
MAUQUIE Gérard, VALMALLE Richard.

Absente : Mme CALDAS Denise donne pouvoir à M VALMALLE Richard

Secrétaire de séance :

M le Maire demande l'approbation du compte rendu de la séance du 22 novembre 2016. Le compte rendu est accepté à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

- Renforcement du réseau au poste de Saumanette pour la station d'épuration.
- Indemnités du percepteur.
- Recrutement d'un agent recenseur.
- Amendes de police 2017.
- Avenant travaux station d'épuration.
- Plan Communal de Sauvegarde.
- Questions diverses.

M le Maire demande l'autorisation de rajouter trois points à l'ordre du jour :

- Octroi d'aides ponctuelles pour administrés en difficultés
- Demande exceptionnelle d'aide financière du Lycée Marie Curie
- Possibilité de recours à un vacataire

Les conseillers ayant accepté, ces points sont rajoutés à l'ordre du jour.

1) Octroi d'aides ponctuelles pour administrés en difficultés

M le Maire explique qu'en l'absence de CCAS sur la commune, lorsqu'une personne sollicite des aides ponctuelles c'est le budget général qui peut répondre à ces demandes. Pour garder la confidentialité indispensable à ces situations difficiles, M le Maire demande aux conseillers de l'autoriser à répondre aux administrés en difficultés jusqu'à un montant maximum de 1 000,00€ par an. Les conseillers après discussion, acceptent à l'unanimité la proposition de M le Maire.

2) Demande exceptionnelle d'aide financière du Lycée Marie Curie

M le Maire fait part d'un courrier de M le Proviseur du Lycée hôtelier Marie Curie. Un congrès de l'association Française des Lycées de l'Hôtellerie et du Tourisme doit se dérouler à Nîmes. Le bassin Alésien et les Cévennes vont être mis à l'honneur lors d'un repas cévenol. Pour permettre de financer les transports, les locations de matériel et de véhicules réfrigérés, de tenues etc. une requête exceptionnelle de financement nous est demandée.

M le Maire propose de voter une aide de 100 € pour cette manifestation. Les conseillers, après discussion, acceptent à l'unanimité, la proposition de M le Maire.

3) Renforcement du réseau ERDF au poste de Saumanette pour la station d'épuration.

Monsieur le Maire expose aux conseillers le projet envisagé pour les travaux : route de la Bécédelle [RD39c] - station d'épuration / renforcement du réseau ERDF issu du Poste SAUMANETTE.

Ce projet s'élève à 30 731,66 € HT soit 36 878,00 € TTC.

Définition sommaire du projet :

Dans le cadre de l'évolution des puissances souscrites par le camping et la construction de la station d'épuration, le réseau aérien du poste SAUMANETTE se trouve en contrainte de chute de tension. Les travaux consistent donc au renforcement des lignes 70² et 35² par un câble torsadé de 150² et au remplacement du poste H61 50 KVA par un 100 KVA.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard(SMEG) réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré leur maîtrise d'ouvrage de leur travaux d'électricité ou de leur travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le syndicat réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir ouï son Maire et après en avoir délibéré, le Conseil :

1. Approuve le projet dont le montant s'élève à **30 731,66 € HT** soit **36 878,00 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ainsi que l'Etat Financier Estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
2. Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes
3. S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'Etat Financier Estimatif ci-joint, et qui s'élèvera approximativement à **0,00 €**.
4. Autorise son Maire à viser l'Etat Financier Estimatif ci-joint, ainsi qu'un éventuel Bilan Financier Prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenue des décisions.

4) Indemnité du receveur municipal.

Mme Angeli explique que la somme à verser pour les indemnités de conseil et de budget du receveur à Anduze, M Pascal FRITISSE pour l'année 2016, s'élève à la somme de : 345,20 €.

Les conseillers après en avoir discuté, acceptent à l'unanimité de verser cette indemnité à notre receveur M Pascal FRITISSE.

5) Recrutement d'un agent recenseur.

En vue du recensement de la population de la commune de Saumane qui doit se dérouler du 19 janvier 2017 au 18 février 2017, M le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder au recrutement d'un agent recenseur pour cette période. Mme Martine Martin a été sollicitée et a accepté ce travail.

Après avoir entendu ces explications, le Conseil municipal autorise Mr le Maire à recruter Mme Martin pour 140 heures de travail, rémunérées à l'Indice Brut 348 Majoré 326.

6) Amendes de police 2017.

M le Maire explique que, pour changer les garde-corps du pont du Doudou, il est possible de demander des subventions au Conseil Départemental au titre des amendes de police, en effet : « La part du produit des amendes revenant aux collectivités territoriales est désormais portée par le programme 754 du CAS « Contrôle de la circulation et du stationnement routiers », intitulé « Contribution à l'équipement des collectivités territoriales pour l'amélioration des transports en commun, de la sécurité et de la circulation routières »

Le Maire propose le plan de financement selon l'évaluation du coût des travaux qui s'élève à 39 600,00 € HT

- Conseil Départemental 50% soit : 19 800,00 € HT
- Autofinancement 50 % soit : 19 800,00 € HT

Les conseillers, après discussion, autorise le Maire à demander des subventions au titre des amendes de police selon le plan de financement ci-dessus et à signer tous documents afférents à ce dossier.

7) Possibilité de recours à un vacataire

Le Maire expose au Conseil municipal que la collectivité va avoir recours à une personne, en appui de l'agent déjà nommée, lorsque les enfants sont en nombre important, pour l'animation des Temps Animation Périscolaire.

Les interventions présenteront un caractère ponctuel, discontinu, sans aucune régularité.

Le Maire propose au Conseil de rémunérer ces interventions à la vacation et de délibérer sur le montant qui sera alloué à l'agent lors de ces interventions en qualité de vacataire dans les services de la collectivité. Le montant par heure serait fixé à 9,95 € brut.

Après avoir entendu le Maire dans ses explications complémentaires, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fixer à 9,95 € par heure le montant de la vacation assurée, versée pour une prestation d'animation des TAP, précise que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice et autorise le Maire à signer le contrat de travail proposé en annexe.

Avenant travaux station d'épuration

M le Maire rappelle que nous attendons une réponse de M RONFET de l'Entreprise SUEZ (mandataire du marché de travaux pour la STEP et le poste de relevage) sur la proposition de paiement du surplus dû aux travaux du mur de soutènement non prévu initialement. La réponse n'étant toujours pas arrivée à ce jour, l'avenant prévu sera débattu au cours d'une prochaine réunion.

Plan Communal de Sauvegarde

Le Bureau Conseil en charge de la révision du PCS a commencé de travailler sur la simplification de cet outil, tout en s'efforçant de prendre en compte l'ensemble des risques auquel notre commune est soumise.

Il convient aussi d'intégrer le lien entre le Plan de Communal de Sauvegarde, les Cahiers de Prescription de Sécurité pour les campings ainsi que le Plan Particulier de Mise en Sécurité pour l'école avec le Plan de l'Organisation des Transports et des Etablissements Scolaires.

Questions diverses

La Poste

Les services de la Poste courrier ont demandé de matérialiser un stationnement devant le bureau du courrier, limité au dépôt du courrier en provenance de Saint Jean du Gard.

Lors de la réunion « Aménagement VRD – Traversée d'agglomération – Tranche 1 » le 7 décembre 2016 en Mairie de Saumane, la mise en place d'une zone de livraison matérialisée par un marquage au sol en pleine voie, a été refusée par le CD30. Il a été décidé d'un commun accord de ne pas modifier la situation en vigueur, avec tolérance d'arrêt sur la chaussée. M le Maire en a informé le Chargé de Gestion de la Poste courrier.

A propos de la réparation de la grille du bureau, le Maire informe que suite à l'expertise menée par des professionnels, cette grille a été remise en parfait état de fonctionnement. Le délai d'exécution a été un peu long à cause des fermetures répétées et intempestives du Bureau de Poste qui n'ont pas permis à nos services de mettre en œuvre les préconisations nécessaires en temps et en heures.

Reprise des réseaux au Verdier

M le Maire informe du fait que l'entreprise SRC va reprendre la partie du réseau qui s'affaisse dans le courant de l'hiver.

Ce problème est dû à une malfaçon du sous sol de la départementale, et non à une erreur de l'entreprise SRC. Malgré cela l'entreprise va rattraper ce défaut en prenant entièrement à sa charge le coût qui s'élève à 29 600,00 € HT.

Vœux 2017

M le Maire informe le Conseil que la soirée des vœux aura lieu le vendredi 6 janvier 2017 à partir de 18h30.

Maisons à vendre.

M le Maire lance une discussion sur la possibilité d'acheter des maisons pour répondre aux demandes régulières de logement.

Le Conseil municipal après discussion donne un avis favorable afin de créer les conditions pour l'installation et le maintien de foyers sur la commune.

L'ordre du jour étant achevé la séance est levée à 19h30.

- 1) Octroi d'aides ponctuelles pour administrés en difficultés (2016/044)
- 2) Demande exceptionnelle d'aide financière du Lycée Marie Curie (2016/045)
- 3) Renforcement du réseau au poste de Saumanette pour la station d'épuration (2016/046)

4) Indemnités du percepteur	(2016/047)
5) Recrutement d'un agent recenseur	(2016/048)
6) Amendes de police 2017	(2016/049)
7) Possibilité de recours à un vacataire	(2016/050)